

Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest

Dieudonné Ouédraogo, Ph.D.

Volume 3, Number 1, Spring 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/009427ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/009427ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (print)

1499-044X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ouédraogo, D. (2002). Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest. *Les Cahiers du Gres*, 3(1), 7–23. <https://doi.org/10.7202/009427ar>

**Dieudonné OUÉDRAOGO,
Ph.D.**

Chercheur, CNRST
Professeur, Université de Ouagadougou
Burkina Faso

***Migrations circulaires et enjeux
identitaires en Afrique de
l'Ouest***

Un des traits majeurs de la mondialisation, dans sa phase actuelle d'accélération, réside dans sa tendance d'une part à la centralisation de la régulation économique par le haut à travers l'intégration des systèmes de production et d'autre part à la décentralisation des mécanismes de la régulation sociale vers le bas. Le recul subséquent de l'État-Providence a entraîné l'extension de la précarité au sein des classes moyennes et de l'exclusion sociale, notamment de certains groupes, chez les immigrants en particulier et une remise en cause de l'État-Nation habituelle. Du coup, on observe un regain d'intérêt politique et scientifique vis-à-vis des questions liées à l'intégration et à la citoyenneté dans un contexte d'intensification des flux migratoires dont les implications restent encore insuffisamment connues (Hollifield, 1997 ; Mikhael et Helly, 2000 ; Kymlicka, 2001).

Qu'en est-il en Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays francophones où le processus de construction de l'État-Nation est resté inachevé alors qu'ils sont marqués par d'intenses mouvements migratoires quasi-incontrôlables ? Comme observé ailleurs, les étrangers n'y constituent-ils pas une minorité stigmatisée ? Autrement dit, la crise économique qui perdure depuis le début des années 1980 dans ces pays, n'a-t-elle pas contribué au renforcement des particularismes et à l'exacerbation

des clivages entre nationaux et étrangers ? Ce questionnement est particulièrement pertinent dans la région parce que les migrations ouest-africaines sont moins caractérisées par l'établissement des migrants que par leur circulation entre pays d'accueil et pays d'origine, soit par une vie partagée entre « ici et ailleurs » qui excluerait toute forme républico-nationaliste d'intégration. Il l'est d'autant plus que peu d'études y ont été consacrées et que les quelques rares travaux de recherche disponibles portent surtout sur l'intégration des immigrants dans le marché du travail ou sur leurs problèmes d'adaptation/assimilation dans les régions et pays d'accueil selon des approches liées aux théories des modernisations (Traoré, 1997 ; Antoine, Ouédraogo et Piché, 1998).

Dans la présente analyse, l'intégration (ou son contraire l'exclusion) est un processus interactif et multidimensionnel (politique, économique, social, culturel) impliquant plusieurs acteurs individuels (étranger et national) et institutionnels (famille, école, réseaux, États, etc.) et elle doit par conséquent être étudiée à toutes les échelles (locale, communale, nationale et régionale) et dans tous les lieux et espaces où le processus se déroule. Quant à la migration internationale, elle est considérée comme étant tout déplacement d'un individu d'un pays à un autre, impliquant un changement de résidence de six mois et plus. Tout immigrant dans un pays d'accueil est en même temps un émigré de son pays d'origine géographique. Les politiques migratoires regroupent la politique d'immigration (entrées) et celle d'émigration (sorties) d'un État et concernent d'une manière ou d'une autre les étrangers aussi bien que les nationaux. Est étranger celui qui réside dans un pays sans en avoir la nationalité qui marque l'appartenance juridique par naissance ou par naturalisation à une communauté nationale générale-

ment instituée et gérée par un État : on peut par conséquent être étranger dans un pays sans pour autant être un immigrant lorsqu'on y est né et qu'on y réside et d'autre part être un immigrant si on se déplace pour résider dans un autre pays dont on a la nationalité. Ainsi les problèmes d'immigration habituellement soulevés concernent en réalité surtout les étrangers qu'on n'aimerait peut-être pas toujours nommer comme tels.

Notre analyse est faite à partir d'une part des données du Réseau « Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest » (REMUAO) et d'autre part d'une revue de la littérature sur les implications des migrations internationales¹. La première partie traite du volume et de la profondeur historique des mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest et de leurs effets sur le brassage des populations. La deuxième essaie de voir concrètement si, par rapport aux nationaux, les étrangers sont discriminés ou non vis-à-vis de l'exercice de leurs droits fondamentaux, en particulier civils et culturels (langue, religion) et d'en explorer les facteurs explicatifs. La méthode utilisée est celle de l'analyse multi-niveaux (locale, nationale et régionale). Elle nous semble être la mieux indiquée pour l'étude du processus d'intégration qui, de notre point de vue, doit nécessairement tenir compte des rôles et responsabilités des différents acteurs en présence, de leurs intérêts et des enjeux suscités par les migrations internationales.

MOBILITÉ INTENSE ET BRASSAGE DES POPULATIONS : DEUX PHÉNOMÈNES HISTORIQUEMENT LIÉS

Une extrême intensité des mouvements migratoires

L'Afrique de l'Ouest a toujours été le théâtre d'intenses mouvements migratoires qui expliquent en grande partie la

répartition géographique actuelle de sa population et de son capital social. La forme de mobilité la plus ancienne est celle liée à la recherche de nouvelles terres de culture ou de pâturage : le pastoralisme nomade ou transhumant subsiste dans la partie septentrionale de la région (nord du Sénégal, du Mali, du Burkina et du Niger) alors que quelques milliers de familles d'agriculteurs de la savane continuent chaque année à effectuer des migrations agricoles vers le sud, plus humide et sans référence dans certains cas aux frontières nationales avec tous les risques que cela comporte pour la bonne gestion des relations internationales. Par le passé, ces migrations avaient parfois d'importantes implications socio-politiques parce qu'elles ont toujours accompagné la formation des États pré-coloniaux qui, à leur tour, ont souvent provoqué des déplacements chez les populations vaincues. Leurs conséquences socio-économiques sont par contre limitées : les modèles de production et de reproduction sont tout simplement transférés sans modifications notables en fonction du faible niveau général du développement technologique.

Les migrations contemporaines de travailleurs isolés, d'abord suscitées par l'État colonial pour ses besoins de gestion politique et d'exploitation des ressources naturelles et ensuite favorisées par les États modernes, se sont dirigées vers les zones de plus grande concentration des investissements (plantations, ports, industries) situées pour la plupart dans les régions côtières, et dotées de potentialités agroforestières relativement élevées mais de plus faibles capacités de travail. Le découpage politico-administratif de l'Afrique de l'Ouest en 15 pays à longues frontières artificielles et poreuses, dans les années 1960, a en outre contribué à internationaliser davantage ces migrations contempo-

raines : le Nigeria dispose à lui seul de la moitié des 230 millions d'habitants de la région alors que six autres pays ont moins de 5 millions d'habitants chacun sur quelques dizaines de milliers de km².

L'ampleur des mouvements migratoires n'a cependant été mise en évidence que grâce à la première série de recensements de la population, effectuée au milieu des années 1970 dans ces pays : près d'un résident sur quatre vit là où il n'est pas né. La deuxième (milieu des années 1980) et la troisième (milieu des années 1990) séries de recensements se sont intéressées davantage à ces mouvements en mesurant, outre le stock d'étrangers, les flux de l'année précédant la période du dénombrement. Mais ce sont surtout les travaux du REMUAO qui ont permis de mieux les appréhender comme suit :

i) les migrations internationales sont intenses mais elles s'effectuent essentiellement dans la région : les quatre cinquièmes et la moitié des flux observés entre 1988 et 1992 pour les individus de 15 ans et plus s'effectuent respectivement entre pays africains et entre les sept pays francophones concernés ;

ii) la Côte d'Ivoire est la plaque tournante de ces migrations parce qu'elle est impliquée dans la moitié d'entre elles à la fois comme pays de départ et surtout comme pays d'arrivée ; et même si ses échanges avec le Burkina (40% des flux) et le Mali (12% des flux) sont les plus importants, elle est aussi le seul pays à accueillir un nombre relativement élevé d'immigrants provenant des autres pays de la région du reste de l'Afrique et du monde ;

iii) tous les pays de la région sont impliqués dans ces échanges migratoires même s'ils ont, à l'exception de la Côte d'Ivoire, des soldes négatifs ;

iv) en dépit de l'allongement de la durée de résidence dans les pays d'accueil, l'intensité des migrations de retour, caractéristique des mouvements circulaires, reste relativement forte ;

v) en rapport avec les migrations, l'urbanisation se poursuit à un rythme soutenu en dépit de la désindustrialisation, liée à la libéralisation du marché des capitaux et des marchandises de ces dernières années (Bocquier et Traoré, 2000).

Il convient de noter que les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone ont eu jusqu'ici des politiques migratoires implicites du laisser-faire, faute de moyens politiques, institutionnels et financiers de procéder autrement et en raison aussi des difficultés qu'ils ont à gérer la tension existant entre, d'une part, les exigences de la compétition économique et politique, caractéristique du libéralisme économique et, d'autre part, les exigences de la coopération inter-étatique et régionale, largement soutenue par le panafricanisme. Il n'empêche qu'ils ont presque tous pris individuellement des mesures ponctuelles et souvent spectaculaires pour régler les flux migratoires internationaux ou gérer leurs stocks d'étrangers. Certains pays d'émigration comme le Burkina Faso et le Mali ont vainement essayé par moments de contrôler les départs vers l'extérieur, jugés trop nombreux, à travers notamment l'institution d'un visa de sortie. Les pays d'immigration comme la Côte d'Ivoire et le Nigeria ont eu, de leur côté, à expulser des migrants qui souvent repartent après que la situation socio-politique se soit normalisée. Quelques accords bilatéraux ont également été signés en vue du contrôle et de la rentabilisation des flux mais sans grand succès par manque de mécanismes de suivi et à cause de la plus grande efficacité des réseaux migratoires : Burkina

et Côte d'Ivoire en 1960 ; Burkina et Mali en 1963 ; Togo et Mauritanie en 1965 (Ricca, 1990).

Ainsi, non seulement les migrations internationales se poursuivent de manière incontrôlée mais elles se sont aussi redéployées en fonction de la conjoncture économique globale et régionale : émergence des migrations des femmes, intensification des migrations vers l'Afrique centrale et australe, l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne) et l'Amérique du Nord. Les résultats des derniers recensements des deux pays les plus concernés indiquent bien cette tendance à l'intensification : entre 1988 et 1998 le nombre des immigrants s'est accru de 1,8 million à 2,1 millions en Côte d'Ivoire malgré la dégradation de la situation économique du pays au cours des deux dernières décennies ; et le nombre des migrants internationaux âgés d'un an et plus qui se sont déplacés dans l'année précédant les recensements de 1985 et de 1996 a augmenté au Burkina Faso de 7% ; celui des immigrants a diminué de 65% alors que celui des émigrés s'est accru de 46%³.

Un multiculturalisme structurel lié au brassage séculaire des populations par le bas

L'Afrique de l'Ouest est probablement l'une des régions du monde où le brassage des populations a été le plus important au cours des quatre derniers siècles en raison de l'extrême mobilité de sa population. Selon les écrits socio-historiques sur la région dont les premiers datent du X^e siècle, l'Afrique de l'Ouest a été pendant longtemps un espace de contacts et d'échanges socio-culturels entre les éleveurs nomades du nord et les agriculteurs sédentaires du sud. Certes, ces échanges étaient initialement limités à l'échelle régionale pour diverses raisons

(voies et moyens de communication peu développés, pratique marginale de l'écriture, etc.) mais les peuples y vivant ont mis au point plusieurs mécanismes de régulation sociale au fur et à mesure que ces échanges s'intensifiaient. Ces mécanismes étaient d'autant plus efficaces qu'ils s'inspiraient d'une vision commune du monde, celle de l'animisme : spécialisation de certains groupes dans des métiers de complémentarité socio-économique (Mandé commerçants, Peulh éleveurs, Bozo pêcheurs, etc.) ; organisation de véritables réseaux de relations à plaisanterie et mise en place de systèmes de mariages entre lignages et peuples qui étouffaient ou tempéraient les conflits ; protection de l'étranger ; respect des différences culturelles dans les zones de contact où par exemple les premiers occupants de la terre, même militairement vaincus, conservaient leur pouvoir religieux qui était toujours reconnu par les vainqueurs ; et entretetien, à travers diverses légendes, de mythes fondateurs forçant ainsi la reconnaissance et la valorisation de tous⁴.

Sur le plan socio-politique, ces peuples pouvaient être schématiquement regroupés en deux grandes catégories avant la colonisation du XIX^e siècle : au sud, dans les régions forestières et la savane arborée, les uns acéphales, matrilineaires pour la plupart et organisés en lignages autonomes fonctionnant sur des bases géronto-démocratiques ; et les autres, au centre et au nord dans les régions de savane arbusive et le Sahel, organisés en États pré-coloniaux à durée de vie variable et dominés généralement par une aristocratie guerrière et/ou religieuse patriarcale dont certains, assez connus pour leur grande organisation, coexistent encore en assez bonne intelligence avec les États modernes.

Mais à la bipolarisation de ces peuples autour de leur mode de vie (agricul-

teurs/éleveurs) ou de leur système socio-politique (États précoloniaux/sociétés segmentaires) s'était ajoutée une autre, religieuse et donc plus profonde celle-là, qui a progressivement fait reculer l'animisme originel au profit de deux nouvelles visions du monde qui ont entraîné la constitution de deux communautés plus ou moins distinctes à cause de plusieurs autres traits culturels «visibles» (habillement, interdits alimentaires) ou rendus comme tels sur l'espace public :

i) d'abord au nord, éleveurs et agriculteurs de la savane devenus musulmans parce que l'Islam est venu de l'Afrique du nord à travers le Sahara à partir du X^{ème} siècle et s'est propagé vers le sud sur les routes des échanges commerciaux (sel, noix de cola, or, cotonnades) ;

ii) ensuite au sud, agriculteurs de la région forestière convertis en chrétiens parce que le Christianisme a été introduit à travers la côte de l'océan atlantique à partir du XVI^{ème} à la faveur du grand commerce maritime et surtout de la colonisation remontant vers le nord et à l'intérieur des terres.

L'établissement au sein de ces peuples de nouvelles frontières religieuses, soit entre chrétiens et musulmans sur fond d'animisme, a été par la suite accompagné à la fin du XIX^{ème} par une classification en groupes ethno-linguistiques, institués comme tels pour les besoins de gestion comptable de l'État colonial⁵. Outre le partage de la langue, de nombreux administrateurs et ethnologues ont en effet trouvé d'autres traits socio-culturels spécifiques à ces groupes : au Burkina Faso qui compte une soixantaine de groupes ethno-linguistiques ainsi institués pour ses quelques 12 millions d'habitants actuels, les Sénoufo étaient des cultivateurs pacifiques et les Mandé des commerçants exploiters alors que les Lobi avaient l'esprit frondeur ; et le résultat

en a été que les Sénoufo ont dû aller travailler dans le bassin arachidier au Sénégal ; les commerçants Mandé ont été surtaxés et ruinés tandis que l'aire de peuplement des Lobi a été délaissée et donc sous-équipée en infrastructures coloniales. Les nomades touaregs et maures n'ont pas, par contre, été perturbés dans leur mode de vie, jugé fascinant (Balima, 1996 ; Otayek, 2000).

Enfin, les groupes ethno-linguistiques ainsi identifiés, nommés et classés, ont été répartis, sans leur avis, en une quinzaine de colonies, elles-mêmes subdivisées en plusieurs unités administratives. Ce redéploiement institutionnel a contribué à intensifier la mobilité grâce à la conjonction de plusieurs autres facteurs : institution de la "paix coloniale" ; construction de routes et de ports ; émergence et développement du salariat à travers l'institution de l'impôt per capita ; organisation des migrations de travailleurs ; mise en place du système éducatif en français et développement des migrations scolaires ; développement de ville-relais à fonction économique ou administrative⁶. Il a par conséquent favorisé aussi le brassage des populations et contribué à multiplier le nombre de référents identitaires (origine géographique, groupe socio-linguistique, religion ou langue d'appartenance, etc.), en particulier chez les migrants. Dans l'ensemble, cependant, ces différences identitaires étaient supplantées parce que dominées par celle prévalant d'une part chez les indigènes (ou les autochtones à partir de 1946) les plus nombreux et d'autre part chez les citoyens comme l'indique l'histoire des mouvements de libération nationale des années 1945-1960 et les alliances faites dans ce cadre⁷.

C'est sur ce fond pluri-culturel et identitaire, subjectivé au niveau notamment des cultures populaires et pour cause de domination coloniale, qu'ont émergé la dizaine de nouveaux États indépen-

dants francophones qui ont tout simplement hérité des colonies précédentes. Ainsi, par exemple, les Peulh se sont retrouvés dans la quasi-totalité des pays, soit du Sénégal à l'ouest jusqu'au Nigeria à l'est ; et il en est de même des Mandé qui vivent dans la plupart de ceux-ci. Les Lobi et les Dagari sont par contre répartis entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ; les Touregs le sont entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

Quoiqu'étant multinational de fait, de l'intérieur comme de l'extérieur, en raison du nombre relativement élevé des groupes ethno-linguistiques dont il a hérité et du caractère transnational de certains d'entre ces groupes, chacun de ces nouveaux États a essayé, à partir des années 1960, de se transformer en État-Nation un et indivisible grâce à la mise en place de ses institutions républicaines (école, fonction publique, armée, etc.). L'offre des services publics (santé et surtout éducation et services culturels) y a joué un rôle clé avec les formidables résultats obtenus en la matière avant la crise économique des années 1980. Officiellement les différences d'appartenances ethno-linguistique et religieuse, en particulier entre citoyens, étaient donc occultées même si en réalité ces États n'ont pu survivre sans grandes déchirures nationalistes que parce qu'ils ont su justement les prendre en considération dans le partage du pouvoir politique, selon des logiques clientélistes, comme le note si bien Otayek : "les identités religieuses comme les identités ethniques ne se politisent que lorsque l'État les politise en les niant ou en les réprimant" (Otayek, 2000 : 169)⁸. Aussi, le français pouvait-il être facilement confirmé comme langue officielle et d'enseignement ; et en l'instrumentalisant ainsi sous sa forme utilitaire, les États faisaient implicitement pareil pour toutes les langues nationales alors considérées de poids égal sur le plan socio-

culturel et beaucoup plus comme ressources qu'en tant qu'identifiants suscitant des enjeux particuliers. Ceci a favorisé le développement spectaculaire du pluri-linguisme, notamment en milieu urbain et dans toutes les zones de contact où les habitants parlent au moins deux langues pour pouvoir être "branchés" à la fois sur le monde et sur leurs communautés de résidence.

Ce pluri-linguisme, l'histoire coloniale et ses implications identitaires, le caractère multinational des États ainsi que la transnationalité des principaux groupes ethno-linguistiques ont multiplié le nombre de référents identitaires qui, s'entremêlant entre eux, ont fini par contraindre les populations ouest-africaines à vivre un multiculturalisme profond compris à la fois comme idéologie et pratique de la reconnaissance et de la tolérance vis-à-vis des différences, en particulier celles liées à l'origine généalogique, à la langue et à la religion.

Avec leurs mouvements circulaires, les migrants, particulièrement nombreux dans cette région, semblent être ceux-là même qui intègrent au mieux ce multiculturalisme qui se traduit souvent par la co-existence chez eux d'identités multiples dont les composantes se construisent en permanence en fonction du contexte global, des lieux (communauté d'origine ou d'accueil) et des circonstances. Ainsi, par exemple, dans les cultures populaires ivoiriennes, tous les Burkinabé, qui ont pour la plupart appris à parler le Julia en Côte d'Ivoire, sont moins considérés selon leur nationalité juridique qu'en tant que Mossé sans qu'ils n'en soient pour autant offusqués ; il en est de même pour les Sénégalais qui sont Wolof ; les Nigériens sont Haoussa, les Ghanéens des Ashanti, les Nigériens des Yoruba, etc⁹. En dépit de leur nationalité sénégalaise commune, un Peulh du Sénégal serait-il ou non plus proche sur le plan identitaire

d'un autre Peulh du Niger ou du Mali (appartenance à deux communautés : ethno-linguistique et musulmane) que d'un Diola du Sénégal, qui lui est animiste ou catholique ? L'émergence du concept d'ivoirité au milieu des années 1990 en Côte d'Ivoire, principal pays d'accueil de la région, indique cependant que des changements identitaires beaucoup plus profonds seraient en train de s'opérer et que la situation ne serait pas aussi simple qu'elle puisse paraître.

LES ÉTRANGERS CONSTITUENT-ILS DES MINORITÉS ETHNICI-SÉES ?

Plusieurs auteurs ont observé que, depuis le début des années 1980, la situation des étrangers se dégradait en Afrique de l'Ouest où ils sont de plus en plus stigmatisés, et singulièrement en Côte d'Ivoire (Blion, 1995 ; Annan-Yao, 1999). Traitant de ces étrangers, (Annan-Yao, 1999 : 551). Annan-Yao note par exemple : " la crise économique qui perdure dans la sous-région et particulièrement en Côte d'Ivoire a eu pour effet la stigmatisation des immigrés, même par l'État (...). Les populations ivoiriennes de souche vont plus loin que l'État dans la stigmatisation des immigrés. En réalité, elles se sentent envahies et menacées, sur les plans de la sécurité, de l'emploi, de la maîtrise du foncier, des ressources alimentaires, etc... par les « non Ivoiriens ». Il est vrai que la proportion d'étrangers atteignait 28% de la population résidente de ce pays en 1988 et que ceux-ci sont même plus nombreux que les nationaux dans certaines régions de la zone forestière (Aboisso, d'Abengourou). Abidjan, dont la population est constituée presque pour moitié d'étrangers, s'avère être la deuxième ville burkinabé et malienne ; bien plus qu'une capitale nationale, celle-ci s'est érigée en véritable métropole ouest-africaine avec ses quelques 2,5 millions d'habitants. Mais il n'en

demeure pas moins que ces constats de xénophobie sont à expliciter davantage parce qu'ils ne correspondent pas aux résultats obtenus par le REMUAO à la même période : intégration des étrangers par le bas. L'analyse multi-niveaux permet ici de mettre en parallèle cette intégration par le bas et les deux autres constats suivants qui mériteraient cependant d'être ultérieurement testés de manière plus systématique : discontinuités dans les discours et les pratiques des États en matière de politiques migratoires et difficile gestion du principe partagé de la libre circulation, de résidence et d'établissement des personnes à l'échelle supra-nationale par les organisations d'intégration régionale.

L'évidence empirique de l'intégration des étrangers par le bas

Selon les résultats de l'enquête ivoirienne du REMUAO, 73,2% des immigrants (il s'agit ici des étrangers) sont actifs ; ils sont moins frappés que les nationaux par le chômage (INS cité par Annan-Yao, 1999 : 553). L'analyse longitudinale des données du REMUAO, réalisée selon la méthode des biographies, confirme ce résultat dans le milieu urbain (sauf en Guinée) : les étrangers s'insèrent plus facilement que les nationaux sur le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal ; au Burkina Faso et au Niger où il y a moins d'étrangers, la différence est moins significative. Et si l'appartenance ethno-linguistique est discriminante, ce ne sont pas nécessairement les groupes ethno-linguistiques dominants sur le plan numérique dans les villes qui s'en sortent mieux en raison de la plus grande efficacité de réseaux d'aide et de solidarité des groupes minoritaires ; c'est par exemple le cas des Sénoufos qui ont le taux de chômage le plus bas en Côte d'Ivoire, mais dont certains membres sont

Ivoiriens alors que les autres proviennent du sud du Burkina Faso et du Mali (Traoré, 1997 : 259).

Issus de partages coloniaux et restés dépendants sur le plan économique, les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone n'ont en réalité eu ni le temps ni les moyens politiques de garantir une croissance économique durable leur permettant d'assurer la redistribution sociale requise pour l'émergence et la consolidation d'un espace public et d'une société civile. En l'absence d'une citoyenneté subjectivée avec des obligations mais aussi des droits pour tous, la grande majorité des nationaux et les étrangers, sont logés à la même enseigne, c'est-à-dire laissés à eux-mêmes. Même si les tous nationaux ont des droits formels, peu d'entre-eux sont en mesure de les exercer effectivement : les droits politiques se résument à celui du vote c'est-à-dire du choix périodique au sein de l'élite nationale de ceux devant accéder au pouvoir politique ; et dans un contexte de pauvreté quasi généralisée où les services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) font défaut, il est difficile d'exercer des droits civils, sociaux ou économiques et d'adhérer à une quelconque solidarité nationale qui, tout simplement, est quasi inexistante.

C'est la raison pour laquelle, nous semble-t-il, les étrangers sont, toutes proportions gardées, dans une situation socio-économique généralement meilleure à celle des nationaux. La transnationalité des groupes ethno-linguistiques et le pluri-linguisme de la plupart des étrangers qui parlent la langue dominante de leur région d'accueil font, qu'à capital humain égal ceux-ci ont plus de chances d'accès à un travail salarié ou à toute autre activité pouvant leur procurer des revenus, et ce d'autant plus qu'ils sont moins regardants en tout cas pour la nature de leur premier emploi (Antoine, Ouédraogo, Piché,

1998). C'est qu'en réalité la migration opère au départ une sélection des individus, et seuls ceux disposant du capital social (bonne santé, connaissance et facilités d'apprentissage des langues, membre de réseaux assez solides, etc.) requis partent ; les autres restent pour assurer ces départs et garantir ainsi la reproductibilité sociale et symbolique de la famille et de la communauté d'origine. Ainsi, les migrants sont avant tout des acteurs du changement social parce qu'ils ont une capacité de dépassement du statu quo : ils ne développent pas seulement des stratégies de survie, ils savent mobiliser l'ensemble de leurs ressources matérielles et immatérielles en vue de se donner les moyens nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et pourquoi pas d'accroître leurs chances de mobilité sociale et de réalisation de leurs objectifs pour eux-mêmes, mais aussi pour leur famille et leur communauté d'origine¹⁰.

Beaucoup plus intéressés par l'accès à la citoyenneté de résidence ou sociale qui conditionne leur réussite à travers le travail, ils s'encombrent moins de questions liées à la citoyenneté juridique ou politique du pays d'accueil parce qu'ils ont un projet de retour, même si beaucoup plus souvent qu'on ne le croît, celui-ci ne se réalise pas. En Afrique de l'Ouest, leur communauté d'accueil n'a également pas de projet d'intégration pour eux dans la mesure où ils sont censés être de passage et que les membres de cette communauté vivent essentiellement aussi cette citoyenneté sociale : l'État est dirait-on lointain et accaparé par l'élite politique et économique ; et s'il est vrai qu'on lui donne peu de choses, il n'en demeure pas moins vrai qu'on attend aussi peu de choses de lui.

Ce sont ces logiques partagées au ras du sol qui expliquent l'absence, à l'échelle locale, d'un quelconque moule dans lequel devraient fondre les

étrangers : ceux-ci savent qu'ils ont intérêt à s'adapter à leur milieu d'accueil pour réussir mais ils savent aussi qu'ils ont toute la latitude de le faire à leur façon (changement de religion, apprentissage d'une langue, loisirs) tout en conservant presque tout ce qu'ils considèrent sciemment ou non comme étant fondamental au maintien de leur équilibre identitaire (« plats traditionnels » par exemple) dont les termes sont néanmoins modifiés en permanence selon les circonstances et les enjeux du moment. En raison même de leur histoire spécifique, les États n'ont également pas de moule pour l'intégration des étrangers même s'ils ont eu, à des moments donnés, à développer des stratégies en matière de migrations. L'analyse en parallèle des discours et des pratiques des États ivoirien et burkinabé est éloquentes à ce sujet et ce d'autant plus que les enjeux socio-politiques et identitaires qui se jouent en Côte d'Ivoire ont nécessairement des répercussions dans toute la région parce que ce pays est en quelque sorte une Afrique de l'Ouest en miniature sur le plan socio-culturel.

Discontinuités des discours et pratiques des États ivoirien et burkinabé en matière de migrations internationales

Poursuivant les logiques socio-économiques et politiques libérales antérieures, le nouvel État ivoirien a, rappelons-le, dès mars 1960, signé une convention de main-d'œuvre pour les besoins de son économie de plantation avec l'État burkinabé dont il était fortement allié en raison de l'appartenance commune de leurs dirigeants au parti politique majoritaire d'alors des pays francophones, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Assurant le leadership des cinq pays du Conseil de l'Entente à travers ce parti dominant qui avait une section par pays, il a

encouragé l'immigration en Côte d'Ivoire grâce à diverses mesures incitatives : tentative d'institution de la double nationalité, rejetée in extremis par les députés en 1963 ; possibilités d'accès des étrangers à la propriété foncière et aux emplois du secteur public ; octroi du droit de vote aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest qui participaient ainsi aux élections législatives et présidentielles. Le résultat en a été que la proportion d'étrangers qui était négligeable dans les années 1950, représentait jusqu'à 17% de la population résidente dès 1965.

Mais à partir du milieu des années 1960, l'avènement des premiers coups d'État a entraîné une redistribution des cartes du jeu politique dans la région et a quelque peu ébranlé le leadership ivoirien avec l'arrivée de régimes militaires dans tous les pays voisins et du Conseil de l'Entente (Burkina, Bénin, Mali, Niger, Togo). Le refroidissement des relations avec l'État burkinabé n'a, par exemple, pas été étranger aux premières expulsions de Burkinabé de la Côte d'Ivoire (250 travailleurs du port d'Abidjan en 1967 pour grève, 70 invalides et leurs familles en 1968, 90 handicapés en 1969) et à la suspension de fait de la convention de main-d'œuvre ci-dessus évoquée. Certes, l'amélioration de ces relations à partir du milieu des années 1970 avait permis de reprendre les négociations visant à réviser ladite convention et à en améliorer l'application mais le second coup d'État burkinabé de 1981 les a, en quelque sorte, définitivement ajournées. Les socio-démocrates ainsi arrivés au pouvoir avaient d'autres choix : la réduction de l'émigration à travers le contrôle des sorties du territoire national et l'accroissement des capacités de rétention du pays grâce à la réalisation de grands travaux (aménagement de vallées des Volta, prolongement du chemin au nord, etc.) (Ouédraogo, 1986). Pendant que ces choix se con-

solidaient progressivement au Burkina Faso au cours des années 1980, en particulier entre 1983 et 1987, la chute des prix du café et du cacao et la crise de l'endettement contraignaient l'État ivoirien à se soumettre aux mesures d'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods avec tout ce que cela comporte comme effets sur la réduction des dépenses sociales et sur l'emploi (Kouamé, 1987; Ouédraogo, 1993). Les problèmes d'emploi se sont posés en des termes si cruciaux que celui-ci a été amené à prendre des mesures de redressement qui ont contribué à une stigmatisation des étrangers : adoption de la Charte de l'Ivoirisation en 1978 ; limitation de l'accès des étrangers à la propriété foncière ; et surtout campagnes dans certains médias officiels sur l'insécurité urbaine, essentiellement attribuée aux étrangers (Kouamé, 1987 ; Annan-Yao, 1999)¹¹.

Au début des années 1990, le renouvellement de la classe politique dans les deux pays a eu aussi ses incidences sur les politiques migratoires. Avec l'option faite en 1991 pour la libéralisation économique et la fin du cycle des régimes militaires, l'État burkinabé semble en effet avoir changé radicalement de stratégie : misant désormais sur les profits que son pays tirerait de sa position géographique de carrefour pour les échanges ouest-africains, il joue à fond la carte de l'intégration régionale et ce avec d'autant plus d'entrain qu'il abrite le siège de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

À la crise économique qui perdurait en Côte d'Ivoire s'est ajoutée une autre crise d'ordre identitaire qui s'est manifestée à l'occasion de luttes au sein de l'élite pour l'accès au pouvoir politique avec le rejet de la candidature aux élections présidentielles de 1995 d'Alassane Dramane Ouattara (ADO), ancien Premier ministre du pays et considéré

comme étranger conformément au nouveau concept d'ivoirité. Cette crise a pris une tournure dramatique à l'approche des élections présidentielles de 2000 : expulsion de 800 pêcheurs maliens de la région d'Ayamé en août 1998 ; loi du 23 décembre 1998 limitant encore plus l'accès des étrangers à la propriété foncière ; expulsion d'environ 20 000 agriculteurs burkinabé de la région de Tabou en novembre 1999 ; coup d'État militaire en décembre 1999 ; tergiversations à propos de la validité de la candidature d'ADO à ces élections et second rejet au dernier moment de cette candidature ; et attaques d'églises et de mosquées à l'occasion de diverses manifestations liées aux élections présidentielles en octobre 2000.

La cristallisation autour de ces questions d'élection et de nationalité d'ADO tiendrait d'un enjeu pour l'accès aux ressources dans la crainte des chrétiens du sud de se voir déposséder du pouvoir politique et militaire par ADO et ses alliés censés représenter les intérêts des populations du nord qui sont musulmanes et déjà détentrices du pouvoir économique (Blion, 1995). Elle serait d'autant plus grave que la grande majorité des étrangers auraient pris le parti pour ces populations du nord dont ils se sentiraient plus proches sur le plan socio-culturel. Origine du sud ou du nord de la Côte d'Ivoire, appartenance à la communauté chrétienne ou musulmane et appartenance aux grands groupes ethno-linguistiques de la zone forestière (Ivoiriens de souche) ou des régions de savane de l'Afrique de l'Ouest (Ivoiriens du nord transformés en citoyens de seconde zone et étrangers des pays sahéliens, en particulier le Burkina Faso et le Mali) se conforteraient ainsi respectivement dans deux types d'identités plurielles qui seraient en opposition frontale dans l'espace politique ivoirien et dont le choc serait préjudiciable à la cohésion

sociale en Côte d'Ivoire mais aussi par ricochet à celle de toute la région. Le relatif succès du Rassemblement Démocratique des Républicains (RDR) d'ADO aux élections municipales de mars 2001 qui lui a permis de prendre le contrôle politique de certaines villes du sud forestier indique tout de même que les données de cette crise identitaire ne sont pas aussi simples et que celle-ci ne relève pas d'un patriotisme émotionnel¹². Il en est peut-être de même pour l'opposition supposée entre chrétiens et musulmans qui semblerait être plutôt le fait de groupuscules intégristes qu'on retrouve plus ou moins dans les deux communautés : les uns prônant le réveil chrétien aussi bien chez les catholiques que chez les protestants ; et les autres la charia. Les dynamiques en cours probablement traduites dans les résultats de ces élections municipales, elles-mêmes liées à l'accélération du processus de la décentralisation et dans les avancées réalisées ces dernières années en matière d'intégration régionale, n'annoncent-elles pas des transformations socio-politiques et identitaires encore plus profondes en Côte d'Ivoire aussi bien que dans les autres pays de la région ?

L'intégration régionale comme légitimation par le haut des migrations circulaires et du pluralisme identitaire

Désillusionnés par la faiblesse des résultats obtenus au cours des trois premières décennies de développement, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont pris conscience de la nécessité de l'intégration régionale, comme le montre la redynamisation en cours de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupant tous les pays de la région et la création en 1994 de l'UEMOA par les pays francophones¹³. Leur objectif est la formation d'un marché commun grâce à une libéralisa-

tion des échanges de biens, de services et de capitaux mais aussi à la libre circulation des personnes et au droit de résidence et d'établissement. Sur ce dernier plan, l'UEMOA semble avoir cependant laissé le leadership à la CEDEAO qui est plus avancée en la matière. Son Protocole, relatif à la libre circulation, a en effet été signé dès le 29 mai 1979 avec un calendrier précis de réalisations étalées sur 15 ans et comportant les trois principales étapes suivantes qui, au stade actuel, ont été toutes franchies comme suit :

i) institution à compter du 29 mai 1979 du droit d'entrée sans visa pour tout ressortissant de la Communauté séjournant dans un des pays membres pendant moins de 90 jours ; au-delà, celui-ci est tenu de demander les documents de séjour ou de résidence requis auprès des autorités nationales compétentes du pays d'accueil ;

ii) institution à compter du 1er juillet 1986 du droit de résidence : tout ressortissant de la Communauté a le droit de résidence dans un des pays membres en vue d'accéder à une activité salariée et de l'exercer, exceptés les emplois de la Fonction Publique ; il est protégé contre toute expulsion mais doit être muni d'un permis ou d'une carte de résidence ;

iii) institution à compter du 29 mai 1990 du droit d'établissement : tout ressortissant de la Communauté peut s'établir et/ou exercer une activité économique dans un des pays membres ; et toute discrimination fondée sur la nationalité en ce qui concerne la recherche et l'exercice d'un emploi est proscrite (CEDEAO, 2002)¹⁴.

Afin de faciliter l'application dudit Protocole deux décisions instituant respectivement une carte de résident et un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration ont été prises le 30 mai

1990 et le 3 décembre 1992. Un carnet de voyage et un passeport devant remplacer les passeports nationaux actuels en 2005 ont été créés et un chèque de voyage visant à réduire les difficultés de change a été établi dans l'attente de la création d'une monnaie commune prévue en 2004. C'est sur la base de l'ensemble de ces accords que la plupart des pays membres, à commencer bien-sûr par les pays d'immigration, ont institué la carte de résident. Il en a ainsi été en Côte d'Ivoire où une carte de séjour d'une durée de cinq années renouvelables a été instituée en 1991 au coût actuel de l'ordre de 80 \$ CAD pour les citoyens de la Communauté et de 700 \$ CAD pour les autres ressortissants étrangers. Le processus de l'intégration régionale est donc bel et bien en marche sur ce plan même s'il faut déplorer la subsistance des tracasseries administratives et policières dans certaines frontières terrestres : un protocole portant code de la citoyenneté de la Communauté avait été adopté dès le 29 mai 1982 ; et un hymne ainsi qu'un drapeau l'ont été en 2000 (Akané, 1998 ; Afolayan, 1999 ; CEDEAO, 2002). Il vient en quelque sorte surtout légitimer les stratégies des populations ouest-africaines qui, comme nous l'avons vu, pratiquent depuis fort longtemps déjà une intégration silencieuse par le bas qui pourrait bien constituer une des principales bases pour la consolidation de la citoyenneté ouest-africaine.

Trois enjeux à fortes connotations identitaires méritent cependant d'être évoqués. Premièrement, il y a au sein de la CEDEAO une sorte de compétition/coopération entre d'une part les huit pays francophones de l'UEMOA et d'autre part les sept autres membres de la CEDEAO qui sont, à l'exception de la Guinée, anglophones et lusophones. Cet enjeu est d'autant plus grand que si la CEDEAO est plus avancée en matière de création d'un marché de travail régional, l'UEMOA l'est pour les

autres composantes de l'intégration des systèmes nationaux de production puisqu'elle a déjà les principaux acquis suivants : franchise totale des produits de l'agriculture, de l'élevage et des produits industriels agréés depuis le 1er janvier 2000 ; adoption de politiques sectorielles communes (agricole, industrielle, minière, et énergétique) ; harmonisation des systèmes d'enseignement professionnel et supérieur ; harmonisation des droits des affaires ; mise en œuvre d'un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité traduit dans des programmes nationaux pluri-annuels avec des mécanismes multi-latéraux de surveillance et des indicateurs de performance précis ; adoption d'un code de la transparence ; mise en place d'un Cour des Comptes, d'un Comité Interparlementaire devant se transformer en Parlement, courant 2002, et surtout d'une Cour de Justice autonome devant statuer sur les éventuels manquements des États membres vis-à-vis de leurs engagements et des obligations communautaires (UEMOA, 2002).

Cette avancée des pays de l'UEMOA est certes liée à plusieurs facteurs favorables (monnaie commune et stable ; héritage francophone commun sous forme de langue officielle, de dispositif législatif et réglementaire et de système éducatif similaires ; pays en continuum géographique) mais elle tient aussi d'un autre gros avantage leur permettant de mieux gérer la tension compétitivité/coopération entre États et partager les coûts et les avantages de l'intégration régionale : même si la Côte d'Ivoire y détient grosso modo la moitié des richesses, le rapport des forces est moins déséquilibré entre États qu'au sein de la CEDEAO, dominée par le Nigeria qui abrite d'ailleurs le siège. L'harmonisation à faire entre les deux processus d'intégration concernerait le rythme et la substance mais elle ne peut aboutir que dans la pluralité linguisti-

que : le Nigeria pèse respectivement à l'ouest et à l'est sur les pays francophones de l'UEMOA et sur ceux de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique Gabon, Congo et Tchad) mais sur le plan géostratégique il reste entouré par des pays francophones, aussi « petits » soient-ils individuellement.

Deuxièmement, si l'intégration politique est largement entamée, elle est perturbée par la crise socio-politique et identitaire qui perdure en Côte d'Ivoire et dont la solution ne peut, me semble-t-il, être trouvée au seul niveau national sans prise en compte de l'avis des pays voisins et de celui des autres pays membres de deux organisations régionales qui, d'une manière ou d'une autre, sont concernées. Sur les 4 millions d'étrangers dénombrés en 1998 en Côte d'Ivoire, il n'y avait en réalité que 2,2 millions de migrants durée de vie (au sens démographique du terme) ; ce qui signifie que les 1,8 millions d'individus restants, qui représentent un peu plus de 10% de la population résidente de la Côte d'Ivoire, sont des étrangers dans ce pays où ils sont tout de même nés et où ils vivent¹⁵. Il y a manifestement là des problèmes de nationalité. Aussi, le projet de recensement et d'informatisation des registres d'État civil et d'enregistrement des étrangers vivant en Côte d'Ivoire en cours peut-il être considéré comme une excellente initiative parce qu'il offre l'opportunité de clarifier la situation de ces nombreux immigrants dits de 2ème et 3ème générations qui devraient se décider à demander soit la nationalité ivoirienne soit celle du pays d'origine de leurs parents en vue de pouvoir obtenir, le cas échéant, une carte de résident CEDEAO leur permettant de s'établir en Côte d'Ivoire. Mais comment alors tous ceux ne disposant d'aucun document permettant d'établir la filiation de leurs parents, en arriveront-ils à constituer leurs dossiers

de demande ? En dépit du caractère harmonisé des services publics (éducation, état civil, code de nationalité) tout au moins dans les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone et en raison du taux élevé de l'analphabétisme et de la faible couverture des services d'état civil, on sait en effet que plusieurs étrangers (mais aussi des nationaux) ne disposent pas de documents officiels pouvant prouver la filiation de leurs parents directs, surtout dans les nombreux cas de mariages faits sous forme d'arrangements inter-familiaux et sans acte civil. Les femmes, les plus âgées notamment, éprouvent encore plus de difficultés en la matière : n'ayant pas parfois de pièces d'identité parce qu'ayant effectué une migration passive en suivant leurs époux et ne disposant pas d'acte de mariage, elles peuvent se retrouver veuves avec des enfants à l'extérieur, sans pouvoir prouver sur pièces leurs liens avec tous leurs enfants dont certains sont peut-être nés dans le pays d'origine et ce d'autant moins dans les nombreux cas de remariages ou de mauvaises transcriptions des noms et prénoms dans les documents administratifs¹⁶.

Outre ce problème d'état civil et de nationalité qui ne peut être traité qu'au cas par cas et en rapport avec les pays d'origine des migrants pour des besoins de compléments d'information administrative ou de suivi de dossiers spécifiques des personnes sans filiations juridiquement connues, il se pose des questions relatives aux droits civils. Né en Côte d'Ivoire et naturalisé après 18 ans faudrait-il encore attendre respectivement cinq et dix années pour être électeur et éligible selon les textes actuellement en vigueur ? Les dispositions selon lesquelles seules les personnes nées de père et de mère Ivoiriens sont éligibles sont-elles compatibles avec tout au moins le processus actuel de l'intégration régionale en de l'Afrique de l'Ouest ?

En tout cas, ledit projet pourrait être considéré comme une opération de régularisation qui serait alors menée conformément aux textes de la CEDEAO, en particulier au protocole additionnel portant un code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement du 6 juillet 1985 qui traite entre autres choses : des droits et obligations des migrants dans les États membres, pays d'accueil et des conditions et procédures d'expulsion ; des dispositions à prendre en vue du traitement des migrants irréguliers ; coopération pour éviter ou réduire l'afflux des migrants clandestins ou irréguliers. Il faut rappeler que ce protocole du 6 juillet 1985, généralement peu évoqué par les auteurs, a été adopté en rapport avec les expulsions d'environ deux millions de personnes effectuées en 1983 par le Nigeria qui, dirait-on, s'était empressé de le faire avant l'institution du droit de résidence (qui initialement devait intervenir en 1984, soit 5 ans après l'application du Protocole de base de 1979) et d'établissement de la CEDEAO afin de se prémunir face aux problèmes juridiques d'antériorité, comme c'est peut-être le cas actuellement en Côte d'Ivoire.

Troisièmement, l'intégration régionale reste essentiellement encore conçue dans sa dimension économique et politique alors qu'en principe elle doit être également sociale et culturelle. Elle doit rapprocher davantage les populations et leur donner l'opportunité de s'enrichir mutuellement de leurs valeurs et différences. En dépit du discours sur la nécessité d'impliquer tous les acteurs, peu de choses ont été faites dans ce sens parce que les initiatives restent encore trop inter-étatiques et concernent surtout le monde des affaires. Quelles stratégies conviendrait-il par exemple de développer pour faire par-

ticiper, aux échelles locale, nationale et régionale, tous les groupes d'intérêt (employeurs, travailleurs, municipalités, chercheurs, secteur public, ONG, etc.), y compris les migrants et leurs associations (d'origine, de résidence, de groupes socio-professionnels, etc.) aux négociations relatives aux choix stratégiques et opérationnels de la Communauté ? Comment les droits et les devoirs des citoyens doivent-ils être traduits à ces échelles et avec quel type d'articulation et de cohésion sociale ? Les migrants internationaux et leurs organisations constituent de ce point de vue non seulement des ressources clés mais aussi des acteurs incontournables de l'intégration et du changement social en raison de la richesse de leurs expériences et de leurs connaissances régionales mais aussi de l'importance du capital social dont ils disposent dans tous les pays de la région et à travers le monde.

CONCLUSION

Aucune région de la planète ne peut, comme on l'a d'ailleurs observé au cours des quatre derniers siècles, se dérober au processus actuel de la mondialisation et de ses implications en matière de mobilité de la main-d'œuvre et par conséquent de refondation identitaire, propres au libéralisme. Aussi, le principal défi des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone résiderait-il beaucoup plus dans la manière dont ils devraient s'y prendre pour en tirer le meilleur profit possible tout en limitant les effets pervers. Les logiques d'intégration des étrangers par le bas et celles d'accélération de l'intégration régionale à travers notamment la consolidation des acquis que sont la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement des citoyens à l'intérieur des pays de la CEDEAO/UEMOA semblent être, au stade actuel, plus porteuses d'avenir

que les préoccupations républico-nationalistes tendant plutôt à instrumentaliser les populations migrantes pour des intérêts politiques élitistes. Elles le sont d'autant plus qu'il n'y a pas d'ethnisation des étrangers dans les cultures populaires de l'Afrique de l'Ouest francophone qui sont tolérantes parce que plurielles. Certes, la libéralisation économique et les ajustements structurels engagés depuis les années 1980 n'ont pas encore produit les effets attendus en termes d'amélioration des conditions de vie de la grande majorité des populations de la région ; et cette situation n'est certainement pas étrangère aux nombreuses crises identitaires observées en Afrique de l'Ouest. Les migrants internationaux et leurs organisations ne constitueraient-ils pas des ressources clés pour l'intégration et le changement social en Afrique de l'Ouest ? En tout cas, ils en sont des promoteurs et surtout des acteurs sur lesquels il faudrait, nous semble-t-il, de plus en plus compter en raison de l'importance de leur capital social et non seulement dans la région mais aussi à travers les diasporas africaines dans le reste du monde.

Notes

¹ Le REMUAO a regroupé huit pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal) qui ont mené simultanément et selon la même méthodologie (excepté au Nigeria) des enquêtes nationales en 1993.

² En plus des huit pays du REMUAO, l'Afrique de l'Ouest compte les pays suivants : quatre anglophones (Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone) ; deux lusophones (Cap Vert et Guinée-Bissau) ; et deux pays francophones (Bénin et Togo). Tous sont membres de la CEDEAO, sauf la Mauritanie qui l'a quittée en 1999 pour se tourner davantage vers l'Union de Maghreb Arabe (UMA) comprenant les quatre pays de l'Afrique du Nord.

³ En dehors des enquêtes du REMUAO, deux enquêtes nationales sur les migrations ont été effectuées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone, et toutes les deux au Burkina Faso par le Département de Démographie de

l'Université de Montréal, en collaboration avec des institutions nationales : la première en 1974-1975 et la seconde en 2000. Comparant les flux annuels observés en 1969-73 par l'enquête de 1974-1975 à ceux dénombrés par le recensement de 1985, nous avons mis en évidence un accroissement relatif des migrations internationales de retour lié au contexte ivoiro-burkinabé de la période, mais comme on le voit le contexte a changé depuis cette période (Ouédraogo, 1993).

⁴ L'animisme repose sur la croyance en un Dieu unique et créateur mais accessible seulement à travers les ancêtres (culte des ancêtres) et en l'existence d'une âme immortelle chez les êtres vivants et dans tout phénomène naturel (terre, eau, forêt, montagne, etc.). Il n'est pas à confondre avec le fétichisme ou le totémisme.

⁵ Le terme groupe ethno-linguistique est préféré ici à celui d'ethnie pour mieux coller avec l'acceptation du terme ethnie, utilisé en Afrique de l'Ouest pour désigner exclusivement un groupe humain ayant des spécificités culturelles, notamment le partage d'une langue. Ceci aussi pour éviter des confusions avec l'utilisation qu'on fait parfois du terme ethnie pour désigner toute communauté procédant d'une différence quelconque (femmes, homosexuels, handicapés, etc.).

⁶ Les plantations et exploitations forestières ont surtout employé des travailleurs provenant du nord ivoirien, jusqu'aux années 1930, à partir desquelles elles ont eu en plus recours à la main-d'œuvre burkinabé dans le cadre d'abord des travaux forcés jusqu'en 1946 (cf. Aka Kouamé en bibliographie) et ensuite à travers l'organisation du recrutement des travailleurs. La plupart des auteurs pensent d'ailleurs que la suppression entre 1932 et 1947 de la colonie de la Haute-Volta (actuellement Burkina Faso) et le rattachement de sa plus grande partie à la colonie de la Côte d'Ivoire étaient pour faciliter le recrutement des travailleurs burkinabé pour l'économie de plantation ivoirienne. (Ouédraogo, 1976). Au moment de la reconstitution de la Haute Volta en 1947, le système migratoire avait déjà été bien mis en place ; c'est ainsi par exemple que 254 782 travailleurs ont été officiellement acheminés entre 1951 et 1959.

⁷ Les droits civils et politiques ont été octroyés aux habitants des quatre communes sénégalaises (Dakar, Saint-Louis, Rufisque et Gorée) en 1848 mais les autres n'ont obtenu ces droits autochtones qu'en 1956 avec la loi-cadre.

⁸ Proscrit dans le discours officiel, le poids respectif des groupes ethno-linguistiques n'est même pas mesuré dans les recensements de populations. Mais dans la pratique il a toujours été pris en considération dans la répartition des portefeuilles ministériels, des mandats de députés et

des postes de direction de grands services publics. L'appui à la promotion des langues nationales et à l'organisation des manifestations socio-culturelles spécifiques et l'équipement des différentes régions en infrastructures sociales (écoles, dispensaires, etc.) relèvent aussi du souci de maintenir l'équilibre entre ces groupes.

⁹ Il n'y a pas toujours recouvrement entre les groupes ethno-linguistiques et les langues parlées. En outre, leur dénomination est souvent réductrice et parfois erronée : par exemple, au lieu et à la place du terme Mossi indifféremment utilisé au singulier et/ou pluriel pour ce groupe, il s'agit de Moagha au singulier et de Mossé au pluriel ; leur langue est le Mooré ; et leur pays ou leur civilisation se nomme Moogho.

¹⁰ Dans certaines régions du Burkina Faso et du Mali, les transferts d'argent des migrants représentent le quart des revenus des ménages. Ceux-ci contribuent aussi à la construction d'écoles ou de dispensaires et procurent divers autres équipements collectifs (banques de céréales, moulins, téléphone public, etc.) à leurs communautés d'origine.

¹¹ Entre 1980 et 1985, le nombre d'emplois en Côte d'Ivoire a régressé de 35,6% dans le secteur privé et de 42,5% dans le secteur para-public.

¹² Après avoir boycotté les dernières élections législatives pour raison d'exclusion aux présidentielles de 2000, et dans la logique du Forum sur la Réconciliation Nationale organisé en octobre 2001, le RDR a participé aux élections municipales de mars 2001 avec les résultats suivants : 64 municipalités remportées (dont 9 des 18 capitales régionales) contre 59 pour le PDCI-RDA dont il s'est séparé en 1994 ; 59 pour plusieurs Indépendants, 38 pour le Front Populaire Ivoirien (FPI) le parti au pouvoir et 1 pour le PIT.

¹³ L'UEMOA a été créé au lieu et à la place de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) mise en place en 1973 mais qui a eu peu de succès. Fonctionnant plutôt comme une union douanière, elle n'avait traité que de manière résiduelle les questions relatives à la libre circulation des personnes et le protocole de 1979, relatif à cette circulation, n'avait pas fait l'objet de textes d'application formels.

¹⁴ Les protocoles de la CEDEAO entrent en vigueur à titre provisoire dès leur signature par les Chefs d'État et de Gouvernement mais ils ne le sont définitivement que lorsqu'ils sont ensuite ratifiés par au moins 7 États membres : le Protocole du 25 mai 1979 n'a ainsi été exécutoire qu'à compter du 20 mai 1980. Une fois ratifiés, ils sont déposés auprès de l'ONU et de l'Organisation de l'Unité Africaine.

¹⁵ La proportion des immigrés par rapport aux étrangers est passée de 70% en 1975 à 57,3% en 1988 et à 52,9% en 1998 au profit de celle des étrangers nés en Côte d'Ivoire qui en 1998 représentaient 47,1% des étrangers, soit 1,8 million de personnes. Si la nationalité ivoirienne avait été donnée à l'ensemble de ces personnes, la proportion d'étrangers en Côte d'Ivoire tomberait à peine à quelques 15%.

¹⁶ L'Office National d'Identification (ONI) chargé du recensement et de l'informatisation de l'état civil et de l'enregistrement des étrangers estime à 40% de la proportion des personnes en Côte d'Ivoire celles n'ayant pas de pièces d'identité en règle.

Bibliographie

ADEJUMOKE Afolayan, 1999. « Official and Illegal Migrations in Africa » in *La population africaine au 21^{ème} siècle*, UEPA, *Troisième Conférence sur la population*, pp. 519-542.

ADERANTI Adepoju, 1998. « Emigration Dynamics in Sub-Saharan Africa » in Regina Appleyard (ed) *Emigration Dynamics in Developing Countries*, vol. I, sub-saharan Africa, pp. 338-362.

ANNAN-YAO Elisabeth, 1999. « Immigration et identités culturelles en Afrique de l'Ouest » in *La population africaine au 21^{ème} siècle*, UEPA, *Troisième Conférence sur la population*, Durban 6-10, décembre 1999, pp. 543-557.

ANTOINE Philippe, OUÉDRAOGO Dieudonné et PICHÉ Victor, 1998. *Trois générations de citadins au Sahel, trente ans d'histoire sociale à Dakar et Bamako*, L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, Paris, Montréal, 276 p.

BALIMA SALFO Albert, 1996. *Légendes et histoires des peuples du Burkina Faso*, Les Presses de l'Imprimerie de l'Indépendant, Chateau Gontier,

- 403 p.
- BLION R., 1995. « Les Burkinabé de Côte d'Ivoire, entre intégration et circulation migratoire », *Monde en Développement*, tome 23, n° 91, pp. 81-93.
- CEDEAO, 2002, *Rapport du Secrétaire Exécutif 1975-2000*, site <http://www.ecowas.org>
- CEDEAO, 2002. *Recueil des Protocoles*, site <http://www.ecowas.org>
- HOLLIFIELD, James, F. 1997. *L'immigration et l'État-Nation à la recherche d'un modèle national*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 106 p.
- Institut National de la Statistique, 1995. *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation*, rapport descriptif, CERPOD, Bamako, 202 p.
- JANIN Pierre, 2000. « Peut-on être encore étranger à Abidjan », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2000, p. 22.
- JADESOLA Akandé, 1998. « International Legal Treaties and Instruments Relating to Migration in Sub Saharian Africa », in Regina Appleyard (ed) *Emigration Dynamics in Developing Countries*, vol. I, sub-saharan Africa, pp. 338-362.
- J'BAYO Adekande, 1998. « Conflicts, Loss of State, Capacities and Migration in Cotemporary Africa » in Regina Appleyard (ed) *Emigration Dynamics in Developing Countries*, vol. I, sub-saharan Africa, pp. 338-362.
- KOUAMÉ Aka, 1987. De la pénurie à la sous-utilisation de la main-d'œuvre : un essai sur la problématique des ressources humaines en Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat
- Département de démographie, Université de Montréal.
- KYMLICKA Will, 2001. *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Les Éditions Boréal, 357 p.
- MIKHAEL ELBAZ M. et HELLY Denise (dirs.), 2000. *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, L'Harmattan, Les Presses de l'Université de Laval, 260 p.
- OTAYEK René, 2000. *Identités et démocratie dans un monde global*, Presses de la Fondation Nationale des sciences Politiques, Paris, 228 p.
- OUÉDRAOGO Dieudonné, 1993. « Les migrations burkinabé sous la révolution démocratique et populaire : continuité et rupture » in CORDELL D. D. et al. *Population, reproduction, société, perspectives et enjeux de démographie sociale*, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 329-350.
- OUÉDRAOGO Dieudonné, 1986. *Aménagements hydro-agricoles, opérations terres neuves et déplacements de population au Burkina Faso, de 1900 à nos jours*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Bordeaux III, 1090 p. + annexes.
- OUÉDRAOGO Dieudonné, 1976, *Migration et développement en Haute Volta, l'exemple de la région de Zogoré*, Thèse de Doctorat de Troisième cycle, Université de Bordeaux III, 285p.
- RICCA Sergio, 1990. *Migrations internationales en Afrique, aspects légaux et administratifs*, L'Harmattan, Paris, 280 p.
- SADIO Traoré et BOCQUIER Philippe, 2000. *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest*,

L'Harmattan, Paris, 148 p.

SADIO Traoré, 1997. « L'insertion professionnelle en milieu urbain ouest-africain » *in* Rallu J. L et al. *Anciennes et nouvelles minorités*, INED-John Libbey Eurotex, Paris, pp. 251-269.

UEMOA, 2002, *Rapports du Président de la Commission de l'UEMOA 2001*, <http://www.uemoa.org>